



CHAMPIONNAT DE GIRONDE DES JEUNES

REGLEMENT PARTICULIER 2024

Edition du 25 Avril 2024

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

BENJAMINS - MINIMES : 3 épreuves

<p>Dimanche 17 Mars 2024 Golf du Médoc Chemin de Courmateau 33290 Le Pian Médoc Tél : 05 56 70 11 90</p>	<p>Dimanche 28 Avril 2024 Golf de Gujan-Mestras Route des lacs 33470 Gujan-Mestras Tél : 05 57 52 73 73</p>
<p>Samedi 18 Mai 2024 Golf de Margaux 5 Route de l'île Vincent 33460 MARGAUX Tél : 05 57 88 87 40</p>	

U12 : 3 épreuves

<p>Dimanche 24 Mars 2024 Golf du Grand St Émilionnais 172 Lieudit Goffre 33350 Gardegan et Tourtirac Tél : 05 57 40 88 64</p>	<p>Dimanche 14 Avril 2024 Golf des Graves et Sauternais Lac de Seguin 33210 St Pardon de Conques Tél : 05 56 62 25 43</p>
<p>Dimanche 12 Mai 2024 Golf de Cameyrac Allée du Golf 33450 St Sulpice et Cameyrac Tél : 05 56 72 96 79</p>	

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être licenciés FFG de l'année en cours dans un club du département de la Gironde,
- avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf valable pour l'année en cours, ou validé le questionnaire de renouvellement (au moins 5 jours pleins ouvrables avant l'épreuve).
- répondre aux catégories d'âge ci-dessous et limites d'index correspondants (au 01/03).
- **Les joueurs (garçons et filles) doivent être à jour du Droit de Jeu Fédéral 2024. En effet, la 1ère épreuve pour les U14/U16 et la deuxième épreuve pour les U12 comptent pour le Mérite Jeunes.**

1-2) Quotas par catégorie d'âge (catégories 2023)

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nombre Total
		Nombre	Index*	Nombre	Index*	
MINIMES	2008-2009	18	21,5	9	28,5	27
BENJAMINS	2010-2011	54	34,5	15	40,2	69
U12	2012 et après	50	43	18	52,7	68

* Index = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.

NOTA : Si le nombre des inscrits excède les quotas prévus, l'index limite sera revu à la baisse, pour ne pas dépasser le nombre total. A index arrondi égal, la priorité sera donnée aux plus jeunes (1^{ère} année de la catégorie). Si une catégorie n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans une autre catégorie.

II – CONTROLE ANTI-DOPAGE

· Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage

obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vade-mecum).

· Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des

mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

III - ENGAGEMENTS

2-1) Inscriptions :

Les inscriptions sont **gratuites**.

Elles se font pour **chacun des 3 tours indépendamment** par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde **par courriel (cdg33@outlook.fr)** avant **le dimanche minuit précédent chaque épreuve** avec les **noms, prénoms, numéros de licence, catégories et index des joueurs**.

Attention : La 1ère épreuve du Championnat Départemental ayant lieu au Golf du Médoc pour les Benjamins-Minimes et au Golf des Graves et Sauternais pour les U12 comptera pour le Mérite Jeunes.

2-2) Forfaits :

- Tout forfait doit être notifié par courriel au Comité au plus tard 3 jours avant l'épreuve (jeudi pour dimanche et mercredi pour samedi), sauf cas de force majeure.
- Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour le championnat.

IV – FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu préconisées.

Catégorie	Garçons	Filles
Minimes	5.900 m	5.000 m
Benjamins	5.500 m	4.600 m
U12	4.900 m	4.200 m

Ces distances ne sont pas impératives, mais on doit essayer de s'en rapprocher le plus possible. Pour les ajuster, on doit tenir compte du parcours concerné et des conditions météorologiques, en particulier des conditions de « roule ».

Cependant, pour pouvoir gérer les index, les départs doivent correspondre à des repères étalonnés.

3-2) Forme de jeu :

Score Maximum / 18 trous pour les Benjamins - Minimes

Score Maximum / 18 trous pour les U12

Classement par points en brut par sexes et catégories séparées.

3-3) Attribution de points

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après cette épreuve selon la table ci-dessous. Le classement sera fait sans départager les ex æquo : si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	20	10
11-15 ^{ème}	10	0

3-4) Classement

Le classement final du Championnat Départemental prendra en compte **le cumul des résultats en points des 2 meilleures épreuves**. Un joueur ne participant qu'à une seule épreuve sera classé avec les points de sa seule épreuve.

(Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries, le classement prendra en compte les points obtenus lors des autres épreuves ayant eu lieu.)

Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité, sauf pour la 1^{ère} place de chaque catégorie où le départage se fera avec les places de la 2^{ème} épreuve et si l'égalité persiste en prenant le score des 18, 9, 6 etc. derniers trous de la 2^{ème}.

V - DEROULEMENT DES EPREUVES

4-1) Calendrier

Voir en tête du règlement.

4-2) Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum 2022).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Seuls les professionnels sont autorisés à suivre à distance les parties et aucun conseil n'est autorisé.
- Les parents peuvent suivre les enfants de manière à ne pas leur donner des conseils et à une distance de 50m, ne laissant pas de doutes au Comité de l'épreuve, tout rapprochement observé sera sanctionné d'un avertissement qu'il y ait eu conseil ou pas.

Au bout de 2 avertissements, leur enfant sera disqualifié. Les avertissements courent sur les 3 épreuves et se cumuleront.

- L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétition. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

4-3) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité de Gironde.

Les résultats sont publiés sur le site du Comité de Gironde (www.cdgolf33.com).

4-4) Départs

Les départs se font par catégories d'âges décroissantes et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index.

VI - REMISE DES PRIX

La remise des prix a lieu pour chaque catégorie à l'issue du dernier tour la concernant.

- Les premiers de chaque catégorie sont récompensés et déclarés « Champion(ne) Départemental(e) ».
- Un goûter sera offert par le Comité de Gironde à cette occasion en suivant les recommandations sanitaires en vigueur.

VII- COMITE DE L'EPREUVE

La composition du Comité de l'épreuve sera affichée à chaque tour au tableau officiel.

Elle comportera au minimum :

- un représentant du Comité de Gironde,
- l'arbitrage sera opéré par le Comité de Gironde
- un représentant de l'A.S. du golf recevant.

Le Comité de l'épreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou de conditions climatiques.

VIII – CONDITIONS SANITAIRES

Le Comité Départemental de Golf de la Gironde s'engage à respecter les conditions sanitaires (gel hydroalcoolique) et gestes barrières préconisés par la FFGOLF et le gouvernement selon les dernières directives.